

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET		Date :
INTITULÉ DE L'ACTION :CARNIVAL DES QUARTIERS		10042025
NOM DU PROJET :		REVENUS
Location(s)	DÉPENSES (*)	Autofinancement
	(1)	
Frais de transport	(2)	Participation des personnes (4)
Boissons et alimentation	582.08	
Achat de fournitures	(3)	
Action	181.97	Autres financements
Amazon	256.85	Collège Sainte Marie
		Aper collègè Sainte Marie
ASSURANCE		20.70
Tracts, affiches		
Taxes (SACEM)		Aide demandée au PIC
Divers		1000.00
Groupe Afhabak	2000.00	
Personnel bénévoles		Bénévolet
Sous TOTAL DES DÉPENSES ENGAGÉES	3020.90	TOTAL
Financement d'un autre projet (5)		3020.90

(1) Si le matériel doit être loué par des bénévoles, il est recommandé de faire passer ce matériel à une association en urtica, s'assurer que cette association est affiliée à l'association de quartier. (3) Seul le matériel consommable est pris en compte (part matériel). (2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes : (4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les personnes qui participent au projet, et les usagers doivent être informés de leur participation au projet, et les usagers doivent être informés de leur participation au projet. (5) Si des bénévoles généraux pour l'animation sur le quartier sont sollicités, ils doivent être informés de leur participation au projet. (6) Les bénévoles doivent être informés de leur participation au projet. (7) Si des bénévoles généraux pour l'animation sur le quartier sont sollicités, ils doivent être informés de leur participation au projet. (8) Les bénévoles doivent être informés de leur participation au projet. (9) Si des bénévoles généraux pour l'animation sur le quartier sont sollicités, ils doivent être informés de leur participation au projet. (10) Les bénévoles doivent être informés de leur participation au projet. (11) Si des bénévoles généraux pour l'animation sur le quartier sont sollicités, ils doivent être informés de leur participation au projet.

Éditer
 Save as
 Plus
 Exporter le document

